EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt-Quatre Novembre, à Dix Huit heures 15 minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de FOUGEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation: 18 Novembre 2022

Nombre de Délégués : 28

En exercice : 28 Présents : 22

Dont : titulaires : 22 - suppléants : 0

Est nommée secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS: Buxières d'Aillac: Didier GUENIN; Cluis: Didier FLEURY, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER; Fougerolles: Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; Gournay: Philippe BAZIN, Bertrand SACHET après lecture du message de Madame NICOLAS ; Lys Saint Georges : Olivier MICHOT après lecture du message de Madame NICOLAS; Maillet: 0; Malicornay: 0; Mers Sur Indre: Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; Montipouret: Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON; Mouhers: 0; Neuvy Saint Sépulchre: Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY; Tranzault: Philippe VIAUD après lecture du message de Madame NICOLAS, Chantal HIBERT.

Absents: Cluis: Mélissa PENOT excusée, Fougerolles: 0 BAILLY; Gournay: Bertrand SACHET pour la lecture du message de Madame NICOLAS; Lys-Saint-Georges: Olivier MICHOT pour la lecture du message de Madame NICOLAS; Maillet: Magalie BOUQUIN; Malicornay: Jean-Paul BALLEREAU (excusé); Mers-Sur-Indre: 0; Montipouret: Mélina BARABE; Mouhers: Barbara NICOLAS (excusée); Neuvy-Saint-Sépulchre: Jean-Marie BOFFEL (excusé); Tranzault: Philippe VIAUD pour la lecture du message de Madame NICOLAS.

Pouvoirs:

Madame Mélissa PENOT, absente, a donné pouvoir à Monsieur Didier FLEURY; Madame Barbara NICOLAS, absente, a donné pouvoir à Monsieur Christian ROBERT.

Délibération DEL.2022.05.06.

Objet: GYMNASES de CLUIS et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE Attribution d'une subvention exceptionnelle à NEUVY BASKET CLUB

Monsieur le Président rappelle que pendant la durée des travaux au gymnase de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, le NEUVY BASKET CLUB a obtenu l'autorisation de s'entrainer au gymnase de VELLES à condition qu'il prenne en charge les licences des

Accusé de réception en préfecture 036-200018521-20221212-DEL-2022-05-06-DE Date de télétransmission : 12/12/2022 Date de réception préfecture : 12/12/2022

joueurs du Club de VELLES de l'année 2021/2022, ce qui représente une somme de 1 250 € pour 16 licenciés.

En outre, le club a acheté du petit matériel et pièces pour réaliser bénévolement des petits travaux au gymnase de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE en complément des travaux prévus dans les marchés pour un montant de 230 €.

En conséquence, il propose au Conseil Communautaire de leur attribuer une subvention exceptionnelle totale de 1 480 € pour compenser les frais dont ils ont assuré prise en charge en lieu et place de la CDC.

A l'issue d'un échange de vues notamment entre Madame Delphine CHAUVAT et Monsieur Bertrand SACHET, il est procédé à un vote à mains levées sur la proposition de Monsieur le Président. Le vote donne les résultats suivants : une voix contre et 23 pour (21 présents et 2 pouvoirs).

Le Conseil Communautaire attribue donc une subvention exceptionnelle de 1 480 \in à NEUVY BASKET CLUB et charge Monsieur le Président de procéder au mandatement de cette somme.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME, A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 12 DECEMBRE 2022

Le secrétaire, Marie-Annick BEAUFRERE

* SEPULCRE * SURFINE COMMUNICATION OF SEPULCRE * SURFINE COMMUNICA

Publié ou Notifié le : 12/12/22

Le Président,

Le Président, Christian ROBERT.



